

COMMUNE DE LORIGNE
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 30 MAI 2018 à 20 HEURES

Présents : Laëtitia COURTIOUX. Michel POUPARD. Stéphane CORNUAUD. Isabelle MACAUD. Julien VIDARD. Dominique BERNARD. Mauricette BERNARD.

Absentes excusées : Margaret JOYCE (pouvoir donné à Laëtitia COURTIOUX). Philippe GAILLARD (pouvoir donné à Julien VIDARD). Laurent BONNIN.

Secrétaire de séance : Isabelle MACAUD.

Décisions du Conseil Municipal :

1° En ce qui concerne le bilan moral et financier du Marché de Printemps, Mme le Maire remercie toutes les personnes bénévoles. La journée s'est bien passée, les commerçants et artisans ont bien vendu.

2° Projet éolien : Mme le Maire donne un compte rendu des diverses conversations faites avec la société WOLKWIND.

3° Régime indemnitaire du personnel : Après avis du comité technique paritaire du Centre de Gestion, le conseil municipal décide de mettre en place le régime indemnitaire pour tous les agents, stagiaires et titulaires, à temps complet et non complet.

4° Le Conseil municipal autorise la CDC Mellois en Poitou à piloter la réalisation de l'inventaire des zones humides, des réseaux hydrographiques, des plans d'eau et du maillage bocager pour le compte de la commune.

Le Conseil valide la convention relative à la réalisation de cet inventaire, et autorise Mme le Maire à signer cette convention.

5° Mme le Maire informe le Conseil que le distributeur de pain a été enlevé (faute de rentabilité pour le boulanger). Il sera demandé au boulanger le remboursement des frais d'électricité, et le Conseil décide de demander 0.20 € du kwh. Une facture lui sera envoyée.

6° Le Conseil apporte une modification à l'acte de la régie de recettes, il est rajouté à l'objet de la régie « Toutes participations financières à toutes fêtes et manifestations communales ».

7° Projets 2018 : Pour le débarnage, l'entreprise Riché de Melleran est retenue, pour septembre/octobre.

Pour l'élagage, l'entreprise Roy est retenue pour une intervention en octobre.

QUESTIONS DIVERSES :

- Un abri bus sera installé à Queue d'Ageasse avec un abri à lire à l'intérieur.

- L'installation d'une cabine à lire est également prévue sur la place de l'église.

- Pour le Tour cycliste Poitou Charentes qui passe sur la commune le 22 aout prochain, M. Poupard Michel est désigné comme signaleur.

- Une association OSAPAM propose de faire une section de sports adaptés, une fois par semaine, dans la salle associative. Le Conseil accepte et décide de mettre en place la même convention que pour l'ARYOGA.

Fait à Lorigné, le 04 juin 2018
Laëtitia Courtioux, Maire de Lorigné

